

## Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

(BAPE)

### Projet d'amélioration de la route 389 entre Baie-Comeau et Manic-5



### Mémoire de la Ville de Baie-Comeau

Présenté par

Claude Martel, maire



10 novembre 2015

## Introduction

La Ville de Baie-Comeau, sise au bord du fleuve Saint-Laurent, à 420 kilomètres à l'est de Québec, est la porte d'entrée du Nord québécois. Ville d'agglomération au sein de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Manicouagan, Baie-Comeau est située au carrefour des grands réseaux de transports routier, maritime et ferroviaire, et son positionnement stratégique en fait un partenaire incontournable pour le développement nordique.

Née de la mise en valeur des ressources naturelles de la Côte-Nord, entre autres la réalisation du complexe hydroélectrique Manicouagan-Outardes dont la majorité des ouvrages est accessible par la route 389, la Ville de Baie-Comeau bénéficie d'un port de mer en eau profonde capable de recevoir, en toute saison, des navires de fort tonnage. La présence d'un complexe industrialoportuaire qui relie la région au réseau ferroviaire nord-américain constitue un autre de ses atouts.

Les axes routiers que sont la route 138 et la route 389 s'y croisent pour donner accès à toutes les richesses dont dispose le Bouclier canadien, jusqu'à la tant convoitée fosse du Labrador.

## Mise en contexte

La Ville de Baie-Comeau attend patiemment, depuis de nombreuses années, que les travaux visant la réfection majeure de la route 389 soient effectués pour, dans un premier temps, la rendre plus sécuritaire et, dans un deuxième temps, pour confirmer son statut de porte d'entrée du Nord québécois. Cette route est un axe névralgique qui permet de rejoindre la population qui occupe le territoire québécois dans le secteur minier de Fermont, mais également pour donner accès au réseau routier canadien aux résidents de la province de Terre-Neuve et du Labrador. C'est pourquoi nous l'avons même surnommée la Trans-Québec-Labrador. C'est ainsi qu'une affiche réalisée par la Ville de Baie-Comeau fut installée à son entrée vers la fin des années 90 pour en souligner toute l'importance aux usagers ainsi qu'au Gouvernement. Les nombreux touristes, commerçants et industriels qui l'empruntent participent, de manière non négligeable, à l'activité économique de notre région.



La 389 n'est pas qu'une route à la mauvaise réputation en raison des innombrables courbes, elle est le cordon ombilical du bassin versant de la Manicouagan, le chemin de pénétration d'un territoire immense et un outil de développement économique indéniable en accédant aux ressources du sous-sol du Nord québécois. En ce sens, elle mérite toute notre attention et surtout un meilleur sort que celui que ses utilisateurs lui décernent en la considérant comme l'une des routes les plus dangereuses que l'on puisse emprunter sur le territoire québécois. Les divers objets publicitaires créés pour dénoncer son état ne sont pas des plus glorieux pour notre image régionale, particulièrement en matière touristique, comme en font foi ces autocollants retrouvés dans divers points de services de la région de Fermont.



La Ville de Baie-Comeau ne peut que saluer toute initiative gouvernementale permettant d'en assurer l'entretien, mais plus encore son amélioration. En tant que communauté située au pied de cette artère vitale pour notre région, nous ne pouvons cependant taire certaines inquiétudes en lien avec le projet actuellement à l'étude. Le présent mémoire vise à en résumer les principales afin que le Bureau d'audience publique puisse formuler au gouvernement du Québec des recommandations reflétant fidèlement notre réalité.

Notre mémoire porte principalement sur le tronçon 0-4 kilomètres. Certes le tracé des 0-22 kilomètres suscite divers questionnements au sein du conseil municipal du point de vue de la sécurité des usagers et particulièrement en regard des zones de villégiature de ce secteur qui abritent de nombreux chalets ou résidences permanentes. Toutefois, seule la question des quatre premiers kilomètres semble alimenter les discussions au sein de la population et mérite une attention toute particulière.

Par ailleurs, du point de vue de l'administration municipale, nous ajoutons à ces préoccupations le fait que nous devons parfois intervenir sur la route 389, souvent au-delà de nos limites territoriales, lors d'accidents routiers majeurs avec une équipe spécialisée dans l'opération de pinces de désincarcération. Une seule intervention en ce sens mobilise une équipe de cinq personnes de notre service de sécurité incendie et le temps d'intervention requis vient fragiliser la protection incendie sur le territoire municipalisé. Bien que les paramètres liés à de tels appels dans les territoires non organisés (TNO) font l'objet d'entente particulière avec la Municipalité régionale de comté (MRC) de Manicouagan, il appert que le coût réel assumé par la Ville s'avère très onéreux. En ce sens, nous désirons mentionner que nous déplorons le fait que le plan de sécurité du Ministère des transports du Québec (MTQ) pour cette route ne tienne pas compte des frais supportés par notre population.

### Un parc industriel déjà planifié

La Ville de Baie-Comeau est favorable au projet retenu aux fins d'audience. Les plans établissant la création d'un nouveau tracé, se situant entre le kilomètre zéro et le quatrième kilomètre, nous semble la solution la plus économique pour le Ministère des transports, en plus de s'intégrer harmonieusement à notre stratégie de développement. Il s'agit aussi d'une solution avantageuse pour la Ville puisque ce nouveau tracé a déjà été planifié par la Municipalité et figure dans notre plan de développement urbain du parc industriel régional Jean-Noël-Tessier depuis ses toutes premières esquisses qui remontent à 1998. Si ce n'était que de nombreux promoteurs intéressés par notre région ont préféré s'établir ailleurs sur la Côte-Nord, pensons à Forex/Louisiana Pacific, Kruger ou Ferro Atlantica, la présence d'une industrie majeure aurait incité la Ville à réaliser un tronçon routier permettant de relier l'avenue du Labrador, située dans ledit parc industriel, à la route 389 dans un axe sud-nord.

Ce parc industriel régional est aménagé de manière à accueillir différents projets industriels de petits, moyens et grands gabarits. Une voie ferroviaire est à même de desservir ce secteur et ainsi relier les futures industries au réseau de transport ferroviaire nord-américain, par le biais du traversier-rail Georges-Alexandre-Lebel opéré par la société COGÉMA et dont la SOPOR (Société du port ferroviaire de Baie-Comeau-Hauterive), composée du Canadien National, du MTQ et de la Ville, est le principal client.

Le positionnement central de ce parc offre de grands espaces libres de contraintes quant à la capacité portante des sols. Un accès direct à la route 389 permettrait, entre autres, de maximiser l'exploitation de ce parc industriel en recevant, au nord de l'avenue du Labrador, les ressources naturelles tirées du territoire nordique pour en assurer la transformation à proximité de notre trame urbaine. La réalisation de ce nouveau tracé de 0-4 kilomètres par le Ministère des transports s'avérerait la base de l'essor économique qui nous fait défaut actuellement.

Par ailleurs, avec l'accès à la route 389 via le parc industriel régional Jean-Noël-Tessier, la Ville de Baie-Comeau a planifié de boucler son réseau routier municipal en direction de la route Maritime afin d'y dévier le trafic lourd provenant de nouvelles industries en direction des infrastructures portuaires. Ce bouclage évitera de donner accès au centre-ville du Secteur-Est à des activités de camionnage incompatibles avec le cachet patrimonial de ce secteur résidentiel et commercial.

### **Des projets industriels majeurs à venir pour ce secteur**

Pour attirer de nouvelles entreprises, il nous faut disposer d'infrastructures opérationnelles à très court terme. Le nouveau tracé de la route 389 et le bouclage du réseau routier municipal vers les infrastructures portuaires sont indéniablement des atouts au développement économique de Baie-Comeau et de sa région.

Nous en avons pour preuve le fait que l'entreprise Mason Graphite entrevoit la réalisation d'un projet nécessitant des investissements de l'ordre de 115 M\$ dans ce secteur; projet dont l'entrée en phase de réalisation est prévue en 2016-2017. Pour ce faire, la Ville devra assurer la desserte des services tels que l'aqueduc et les égouts. Ces services pourraient emprunter un corridor parallèle au nouveau tronçon de la route 389. Si tel devait être le cas, il est plus que judicieux que le Ministère priorise les travaux du tronçon 0-4 kilomètres en collaboration avec ceux que la Municipalité entreprendra.

Il devient urgent de procéder aux divers travaux, tels relevés techniques ou encore études environnementales, afin de débiter le chantier de construction de ce nouveau tracé. Agir autrement aurait comme résultat de mettre en péril l'installation, dès 2016-2017, d'entreprises majeures. Baie-Comeau et la Manicouagan ne peuvent se permettre le luxe de retarder la venue d'industries qui, par leurs activités, participeront à la diversification économique de notre milieu lourdement touché par la crise forestière et par un marché de l'aluminium de plus en plus difficile.

Une fois les travaux de construction du tronçon 0-4 kilomètres à l'intérieur des limites urbanisées enclenchés, la Ville de Baie-Comeau pourra, parallèlement avec le Ministère, entreprendre ses propres travaux d'infrastructures de manière à pouvoir accueillir, dans les meilleurs délais possibles et au plus tard en 2017, toute nouvelle entreprise. En outre, nous pouvons affirmer que l'installation de Mason Graphite représente un premier projet majeur issu du Plan Nord dans notre région.

### **La menace évitée, la route de contournement**

Depuis la construction de la route de contournement, détournant la circulation de la route 138 à hauteur du chemin de la Scierie des Outardes jusqu'à Manic-2 pour y rejoindre la route 389, certains commerçants ressentent des impacts économiques négatifs importants. L'achalandage routier de la route 389, en provenance ou en direction de l'ouest, a diminué dans le secteur du boulevard Comeau. Les automobilistes et les camionneurs choisissant d'emprunter cette route évitent le périmètre urbain et, par le fait même, n'ont pas l'occasion d'y laisser des retombées économiques. Privilégier cette voie de contournement aurait été qualifié d'arrêt de mort pour certains commerces qui tirent la majeure partie de leurs revenus de la présence des camionneurs et des touristes. Avec la sortie de la route 389 dans le parc industriel Jean-Noël-Tessier, bien que certains commerces du Secteur-Est de la Municipalité puissent craindre une nouvelle réduction de clientèle, nous sommes d'opinion qu'il s'agit là d'une solution aux effets beaucoup moins néfastes que si le MTQ avait opté pour la route de contournement du chemin de la Scierie des Outardes comme solution d'avenir. Malgré qu'il s'agisse d'un moindre mal, la Ville de Baie-Comeau croit que les revendications des commerçants qui s'inquiètent de ce nouveau détournement de circulation vers l'intersecteur méritent une attention particulière afin d'en atténuer les retombées néfastes.

Nous formulons le souhait que le BAPE fixe comme condition à la réalisation du tronçon 0-4 kilomètres que la route de contournement ne fasse aucunement l'objet d'améliorations significatives à l'avenir. Cette route de contournement est et doit demeurer un axe routier secondaire et nous invitons le Ministère à prioriser l'amélioration continue de la route 389. Nous sommes conscients que le projet d'amélioration de la route 389 commande des investissements majeurs et nous voyons d'un mauvais œil que le budget annuel du MTQ consente d'importantes sommes à la voie de contournement alors que les besoins sont si criants du côté de la route 389.

Rappelons que la voie de contournement a été aménagée dans le seul but de détourner le trafic lourd provenant des territoires de coupe forestière de l'île René-Levasseur vers une usine de sciage située à Ragueneau et qui a cessé ses opérations depuis. Asphalter cette route forestière serait incohérent avec la volonté gouvernementale de n'avoir qu'une seule route 389.

### Que faire de l'ancien tracé?

Le projet soumis par le Ministère soulève diverses questions en ce sens que nous ignorons ce qu'il adviendra de l'ancien tracé. Nous n'avons accès à aucune information quant à la volonté du Ministère à ce chapitre. Il nous apparaît toutefois important de connaître, à ce stade des audiences où nous donnons notre aval au projet d'amélioration, l'avenir que réserve le Ministère des transports pour l'ancien tracé.

À ce stade-ci, nous jugeons que si le Ministère décide d'œuvrer à l'entretien et à l'amélioration de la route de contournement menant à Manic-2, nous sommes d'opinion qu'il ne dispose d'aucun argument significatif pour agir différemment face à l'ancien tronçon 0-4 km qui donne actuellement sur le boulevard Comeau. S'il s'avère important et possible financièrement pour le Ministère des transports de maintenir et d'améliorer la route de contournement, il va sans dire qu'il devrait en être de même pour l'ancien tronçon. Nous proposons que l'ancien tronçon demeure sous la responsabilité du MTQ qui verra à sa réfection et à son entretien.



Soulignons au passage que la jonction entre la route 138 et de l'actuel 389 est située devant les bureaux d'Hydro-Québec sur le boulevard Comeau, aussi connu comme étant la route 138. Les travailleurs d'Hydro-Québec voudront sans doute continuer à utiliser ce tronçon comme le feront les camionneurs de Résolu ainsi que les touristes et autres utilisateurs commerciaux et industriels. L'étude de provenance de la circulation menée par le MTQ nous porte à croire qu'environ 50 % des véhicules emprunteront toujours ce tronçon qui s'avère plus court pour les utilisateurs circulant en direction est, ou en provenance de ce territoire.

D'ailleurs, la Ville de Baie-Comeau, dont la limite territoriale se situe au 22<sup>e</sup> kilomètre, voit à l'entretien des chemins publics donnant accès aux zones de villégiature que sont les lacs Fer-à-Cheval et Couillard. Il va sans dire que l'avenir de cet ancien tronçon routier constitue une préoccupation pour le conseil et pour les nombreux villégiateurs qui y habitent à longueur d'année.

Nous reconnaissons le bien-fondé de conserver l'ancien tronçon au bénéfice de diverses clientèles et nous sommes d'avis que son entretien doit demeurer sous la gouverne du Ministère des transports. La sinuosité de cette route et l'expertise qu'elle commande pour en garantir l'entretien, et de là la sécurité des usagers, doit être assumée par le MTQ. La présence d'un pont à rénover, pour une somme de quelque 600 000 \$, la dégradation de la chaussée et les coûts d'entretien hivernal représentent une facture imposante. Nul besoin de signifier qu'une mise à niveau de cet ancien tronçon devra être envisagée dans un proche avenir si, comme le mentionne l'étude de circulation du MTQ, près de 50 % des véhicules transitant sur la route 389 l'empruntent toujours.

### **Des mesures d'atténuation pour les commerçants du Secteur-Est**

Sur cette portion du boulevard Comeau, de nombreux commerces se sont établis au fil des ans dans l'espoir de tirer avantage de la proximité de la 389. Les habitudes de consommation des touristes et des autres usagers de la 389, tels que pêcheurs, chasseurs ou villégiateurs, seront donc appelées à changer avec l'arrivée d'une nouvelle route. Sans adhérer entièrement aux craintes émises par certains commerçants de cette zone, il est admis que la méthodologie utilisée par le Ministère pour les consulter laisse planer un doute sur la qualité

des résultats concernant les impacts socio-économiques qu'aura ce projet sur la rentabilité de leurs affaires. Nous croyons que des mesures d'atténuation des impacts socio-économiques négatifs de la solution proposée doivent faire l'objet de recommandations de la part du BAPE.

Ainsi, afin de minimiser les impacts socio-économiques inhérents à la présence d'un nouveau tracé sur les commerces situés sur le boulevard Comeau, nous demandons de concevoir une intersection à la hauteur du kilomètre 4, qui ne serait pas en T mais plutôt de proposer une solution technique qui favoriserait un choix équivalent pour les usagers en direction sud à l'approche de l'intersection. Ceux-ci devraient pouvoir opter sans contrainte vers l'option de la nouvelle route ou de l'ancienne sans que la route ne leur favorise une option plutôt que l'autre. Un carrefour giratoire nous semble être une solution technique qui ne favoriserait pas l'une des voies par rapport à l'autre.

Également, dans le but d'atténuer les impacts économiques néfastes à la bonne santé financière des commerçants du Secteur-Est de la Ville, il est demandé que des panneaux publicitaires soient disposés, aux frais du Ministère, à l'approche de la nouvelle intersection des 4 kilomètres. Ainsi, les usagers se dirigeant vers le sud sauront qu'en empruntant l'ancien tronçon, ils pourront bénéficier des services de divers commerçants qu'ils ne retrouveront pas s'ils circulent sur la nouvelle route.

## En conclusion

1. La Ville de Baie-Comeau adhère au tracé proposé.
2. La Municipalité demande au Ministère de moduler son calendrier de travail afin de favoriser une rapide concrétisation des 22 premiers kilomètres dans la partie sud. De cette manière, nous favoriserons la réalisation de projets générateurs d'emplois, comme celui de Mason Graphite, dans la première portion du tracé, soit le 0-4 kilomètres. Il est plus que souhaitable que la Ville et le Ministère collaborent à l'élaboration des appels d'offres afin de coordonner les travaux nécessaires à l'amenée des services municipaux dans le secteur.

3. Dans le but de ne pas favoriser l'émergence d'une route concurrente par des investissements à la route de contournement, la Ville considère que le Ministère devra axer ses investissements à la finalisation de la réfection complète de la route 389.
  
4. L'ancien tracé de la route 389 doit :
  - 4.1 Demeurer ouvert à la circulation à longueur d'année.
  - 4.2 Être à la charge du Ministère ou advenant une cession, cette portion de route devra avoir fait l'objet d'une mise à niveau. Le cas échéant, les coûts d'entretien ne devant pas avoir pour effet d'alourdir le fardeau fiscal des contribuables baie-comois. En ce sens, la cote d'entretien de cet ancien tracé devra être déterminée conjointement par la Ville et le Ministère.
  - 4.3 Avoir un accès tout aussi favorable que celui du nouveau tracé à la hauteur du kilomètre 4, soit par l'aménagement d'un carrefour ou de toute autre solution technique ne favorisant pas une alternative au détriment d'une autre.
  - 4.4 Bénéficier d'un affichage suffisant en amont des 4 kilomètres pour publiciser les commerces du Secteur-Est qui désireront s'y afficher gratuitement.
  
5. Le plan de sécurité du MTQ doit reconnaître que les frais engagés par la Municipalité lors d'interventions sur la route 389, en dehors des limites territoriales, doivent lui être remboursés entièrement. La problématique du territoire, et le fait que la Ville doive maintenir sa protection incendie en tout temps, sont autant de motifs qui doivent être pris en compte.

---

Claude Martel, maire

Baie-Comeau, le 10 novembre 2015.

Fin du document